

Assurance-vie temporaire jusqu'à 80 ans avec garantie d'augmentation automatique (GAA)



ASSURANCE-VIE
TEMPORAIRE JUSQU'À 80 ANS

La souscription d'assurance vie peut être la décision la plus importante à prendre pour protéger l'avenir de votre famille.

L'assurance-vie temporaire est souvent le meilleur choix pour la majorité des gens, car elle leur fournit une protection importante à un prix des plus abordables. Le produit de l'assurance peut servir à liquider l'hypothèque ou d'autres dettes, à fournir un revenu à votre famille, à défrayer les coûts d'éducation de vos enfants ou à offrir un don non imposable à vos proches ou à une œuvre de charité de votre choix.

L'assurance-vie temporaire peut aussi vous aider à organiser vos activités commerciales. Elle peut servir à financer une convention d'achat rachat entre associés à une fraction du coût réel de l'entreprise ou à garantir un prêt.

L'assurance-vie temporaire offerte par la Financière des avocats peut être la solution idéale pour satisfaire vos besoins d'assurance-vie. Elle offre des avantages automatiques supérieurs jusqu'à l'âge de 80 ans à un coût souvent très modeste par rapport à d'autres produits d'assurance-vie.

Admissibilité

L'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats est offerte aux avocats, juges, notaires pratiquant au Québec, leurs enfants adultes (et leurs conjoints) et le personnel de leurs cabinets ou études. Elle est aussi offerte à leurs conjoints. Les juristes et les notaires pratiquant au Québec doivent être membres en règle du barreau de leur province ou de la Chambre des notaires du Québec.

Montants de couverture disponible

Vous pouvez souscrire jusqu'à 5 000 000 \$ d'assurance-vie temporaire avec un minimum de 5 000 \$.

Garantie d'augmentation automatique (GAA)

La garantie d'augmentation automatique ajoute automatiquement à votre couverture un montant égal à 10 % du montant nominal original de votre certificat le 1^{er} décembre qui suit au moins douze mois d'assurance en vigueur. Sous réserve des limites du contrat, un maximum de 10 augmentations annuelles est permis.

Les augmentations de votre montant nominal s'appliquent automatiquement et vous n'avez pas à fournir de preuve d'assurabilité continue. Vos primes seront ajustées chaque année en fonction de votre tranche d'âge actuelle. Selon votre âge et le total de votre couverture d'assurance vie, vous avez la possibilité de doubler le montant nominal de couverture de votre certificat avant l'expiration de la garantie d'augmentation automatique.

La garantie d'augmentation automatique est intégrée à votre couverture d'assurance-vie si :

- vous avez 50 ans ou moins;
- la couverture combinée maximum de tous vos contrats d'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats en vigueur sur votre propre vie n'excède pas 1,75 million de dollars; ET
- votre couverture a été établie selon les taux normaux ou privilégiés.

La garantie d'augmentation automatique prend fin et aucune autre augmentation du montant nominal n'est accordée le 1^{er} décembre de l'année dans laquelle :

- vous êtes âgé de 56 ans; ou
- le total combiné du montant d'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats en vigueur sur votre vie excède 1,75 million de dollars; ou
- 10 augmentations automatiques ont été ajoutées à votre certificat; ou
- vous renoncez à l'augmentation automatique du montant nominal offerte par la garantie.

Vous pouvez renoncer à la garantie d'augmentation automatique en tout temps. Il est important de noter toutefois que cela annule toutes les augmentations automatiques futures. Pour rétablir les augmentations GAA, vous devez soumettre une preuve médicale et être approuvé pour cette garantie par le tarificateur de notre assureur.

Garantie automatique d'exonération des primes

Comment feriez-vous pour payer vos primes d'assurance si une invalidité vous empêchait de gagner votre vie? Avec l'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats, vous êtes protégé par la garantie automatique d'exonération des primes qui paie vos primes si vous êtes totalement invalide pendant 6 mois ou plus avant l'âge de 65 ans. La plupart des autres assureurs demandent une prime additionnelle pour cet avantage important qui est trop précieux pour s'en passer.

Aide aux personnes en deuil

La perte d'un être cher peut être très bouleversante et nombreuses sont les personnes qui ont de la difficulté à vivre leur deuil. L'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats rembourse chaque bénéficiaire désigné jusqu'à concurrence de 500 \$ de frais d'aide auprès d'un thérapeute agréé.

Possibilité de modification selon vos besoins

Lorsque la protection de votre patrimoine prend le pas sur la protection de votre revenu, il est possible de transformer l'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats en une assurance vie permanente si vous êtes âgé de 45 à 64 ans, sans preuve médicale. Certaines restrictions peuvent s'appliquer.

Prestations du vivant de l'assuré

Lorsque la couverture aura été en vigueur pendant au moins 2 ans, si vous souffrez d'une maladie terminale, vous pouvez encaisser une partie du capital décès de votre certificat d'assurance pour vous aider à défrayer vos frais immédiats. Tout montant versé sera déduit du capital-décès. Le montant maximum offert est le moindre de 50 % de votre capital-décès total ou de 50 000 \$. D'autres restrictions peuvent s'appliquer.

Rabais de volume sur les gros montants

Les réductions de taux s'appliquent à des montants de couverture de 250 000 \$, 500 000 \$ et 1 000 000 \$. De plus, nous pourrions ajouter vos nouvelles couvertures d'assurance à toutes les attestations d'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats souscrites sur votre tête pour calculer la réduction de taux. Nous garantissons ainsi que vous payez les taux les plus faibles, peu importe quand vous avez souscrit votre dernière couverture d'assurance.

Taux préférentiels pour l'excellent état de santé

Si vous êtes en meilleure santé que la moyenne des gens, vous pourriez avoir droit à des primes réduites spéciales. Communiquez avec votre conseiller de la Financière des avocats pour savoir si vous y êtes admissible.

Primes croissantes par tranches d'âge de 5 ans

Plus on vieillit, plus les risques de décès augmentent, et vos primes reflètent cette réalité. Certains régimes vous permettent de payer une prime nivelée en vous demandant une prime beaucoup plus élevée maintenant et en utilisant ces fonds pour compenser l'augmentation du risque plus tard. Nous envisageons la situation autrement. Nous croyons que votre prime devrait refléter le risque actuel que vous représentez pour l'assureur plutôt que le risque futur. Nous augmentons donc les primes graduellement tous les 5 ans, selon votre âge atteint. Comparées à la plupart des régimes à primes nivelées, vos primes d'assurance-vie temporaire de la Financière des avocats pourront être plus modiques pendant toute votre vie.

Couverture garantie

Il est peu probable que le régime prenne fin éventuellement, mais si tel était le cas, le contrat cadre prévoit que tous les assurés auraient droit à une assurance individuelle garantie quel que soit leur état de santé et ce, à des taux raisonnables. De plus, votre assurance ne sera pas annulée si vous quittez la profession.

Succès partagé

Notre succès, c'est votre succès. À titre de société sans but lucratif, nos taux sont établis en ayant comme objectif d'absorber nos coûts. Si le rendement du régime est meilleur qu'anticipé, ce que la plupart des assureurs conserveraient comme bénéfice, nous le partageons avec nos clients.

Bien que les rendements passés ne soient pas une garantie des rendements futurs, depuis 2000, la plupart de nos clients ont partagé plus de 46 000 000 \$ sous forme de remboursements de primes.

Stabilité de nos taux

Le régime d'assurance vie temporaire de la Financière des avocats présente de longs antécédents de stabilité des taux. Toutefois, nos taux ne sont pas garantis et peuvent changer selon le rendement du régime. Cela nous permet de réduire vos coûts futurs pour mieux refléter les résultats techniques du régime meilleurs qu'anticipés et notre objectif d'absorber nos coûts.

Devant la possibilité que des résultats défavorables peuvent entraîner une augmentation des taux, nous cherchons à mettre nos clients à l'abri en conservant d'importantes liquidités pour compenser et même éliminer cette problématique. En fait, au cours des années, des résultats financiers meilleurs qu'anticipés ont occasionné des réductions des taux, des garanties améliorées et des remboursements de primes.

Avantages facultatifs

Avenant d'assurance pour Maladies graves

Le coût physique et émotif d'une maladie grave est assez important à porter sans avoir aussi à se soucier d'un fardeau financier. L'assurance pour maladie grave prévoit le paiement d'un montant global si vous survivez à un diagnostic de l'un des 25 affections médicales couverts. Un paiement unique d'une partie de votre couverture est aussi disponible si vous recevez le diagnostic de l'une des trois affections Intervention rapide. Vous pouvez disposer de cette somme comme bon vous semble.

Avenant d'assurance des enfants

Le décès prématuré d'un enfant peut avoir des effets traumatiques importants pour vous et votre famille et nécessiter la demande d'un congé autorisé prolongé de votre employeur. Pour vous aider durant cette épreuve, vous pouvez ajouter un montant d'assurance de 10 000 \$ sur la tête de vos enfants âgés de 24 heures à 25 ans pour seulement 30 \$ par année (peu importe le nombre d'enfants assurés).

Le présent document vous donne un aperçu du régime et ne devrait pas être perçu comme partie intégrante d'un contrat. Certaines conditions et garanties pourront avoir été modifiées depuis la publication du présent document. Le service des prestations pourra être soumis à la présentation de preuves de revenus et de bonne santé et à l'autorisation de notre assureur. D'autres conditions pourraient aussi s'appliquer. Veuillez communiquer avec votre conseiller de la Financière des avocats pour plus d'information.

L'assurance-vie temporaire est établie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie). P.O. Box 670, Stn Waterloo, Waterloo ON N2J 4B8



Communiquez avec votre conseiller local de la Financière des avocats aujourd'hui.
Trouvez votre conseiller à financieredesavocats.ca ou au 1 800 267 2242.

